

HwH

Grégoire MUON
Commissaire-Priseur

23 rue Pierre Richard
12 rue Vignolles
21200 BEAUNE

tél : 03 80 22 28 87
e-mail : contact@beaune-encheres.fr
successeur de Me Daniel Herry



JEAN VINCHON

NUMISMATIQUE

Françoise Berthelot-Vinchon

Expert Numismate & Numismate Professionnel
membre AINP – membre CEEA – membre SNA

77 rue de Richelieu 77
75002 Paris

tél : 01 42 97 50 00 mob : 06 52 04 24 14
<http://www.vinchon.com> e-mail : vinchon@wanadoo.fr

BEAUNE

HOTEL DES VENTES

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

EN SALLE (nombre de place limité)
et en LIVE

Drouot LIVE

SAMEDI 6 JUILLET 2024

1e INTERENCHERES

L'acheteur paiera à la maison de vente en sus du prix d'adjudication ou prix au marteau
20% TTC

plus 1,5% HT (1,8% TTC) en cas d'achat via la plateforme Drouotlive
ou de 3% HT (3,6% TTC) en cas d'achat via la plateforme interencheres
ou de 3% HT (3,6% TTC) en cas d'achat par téléphone

NUMISMATIQUE

MONNAIES FRANÇAISES

1. **LOUIS XV** fils de Louis dauphin et de Marie Adélaïde de Savoie
1^{er} septembre 1715 – 10 mai 1774

LUD . XV . D . G . FR . ET . NAV . REX . Buste jeune et drapé du roi à gauche. Renard, marque de Mathieu Renard de Tasta. R/. CHRS . REGN . VINC . IMP . rosette, marque de Georges Roëttiers et millésime. Deux écus ovales couronnés aux armes de France et de Navarre. Dessous, lettre d'atelier. ♦ Fr 461 ; Dy 1640 ; Gad 340

Louis d'or aux lunettes 1726 W = Lille. (8,14 g)

Très beau. 500 / 550 €



2. **LOUIS XVI** fils du dauphin Louis Ferdinand et de Marie Joséphe de Saxe 10 mai 1774 – 4 septembre 1791 † 21 janvier 1793

LVD . XVI . D . G . FR . ET . NAV . REX . Tête nue de Louis XVI à gauche. DUVIV. sur la tranche du cou. Dessous, héron marque de Jean I Dupeyron de la Coste.

R/. CHRS •...IMPER (différent et millésime). Deux écus ovales couronnés aux armes de France et de Navarre. Dessous, lettre d'atelier. Lyre, marque de François Bernier.

♦ Fr 474 ; Gad 363 ; Dr 604 ; Dy 1706

Double-louis d'or au buste nu 1786 A = Paris. (15,22 g)



Trace de monture et de soudure à 12h. Beau. 900 / 1 000 €

3. CONSULAT ET EMPIRE 1799 – 1804 – 1814

20 Francs (tête de Bonaparte) an 12 Paris

20 Francs (tête de Bonaparte) an 12 Paris

20 Francs (tête de Bonaparte légende Napoléon) an 12 Paris.

Trois monnaies or. (19,23 g)

T.B. 800 / 900 €



4. NAPOLÉON I^{er} 1804 – 18144

40 Francs (tête nue) an 13 Paris (rayures à l'avvers)

40 Francs 1806 Paris.

Deux monnaies or. (25,82 g)

T.B. 1 000 / 1 100 €



5. NAPOLÉON I^{er} 1804 – 1814

40 Francs (tête laurée) 1809 Paris

40 Francs 1811 Paris.

Deux monnaies or. (25,63 g)

T.B. 1 000 / 1 100 €



6. NAPOLÉON I^{er} 1804 – 1814

40 Francs (tête laurée) 1811 Paris. (3 p.)

Trois monnaies or. (38,57 g)

T.B. 1 600 / 1 800 €



7. **NAPOLÉON I^{er}** 1804 – 1814
 40 Francs (tête laurée) 1812 Paris. (2 p.)
Deux monnaies or. (25,64 g)
 T.B. 1 000 / 1 100 €



8. **NAPOLÉON I^{er}** 1804 – 1814
 20 Francs (tête laurée) 1810 Paris,
 20 Francs 1811 Paris (2 p.),
 20 Francs 1813 Paris.
Quatre monnaies or. (25,71 g)
 T.B. 1 000 / 1 100 €



9. **NAPOLÉON I^{er} Roi d'Italie** 1805 – 1814
 40 Lire or 1812 Milan. (12,90 g)
 Très beau/Superbe. 700 / 750 €



10. **NAPOLÉON I^{er} Roi d'Italie** 1805 – 1814
 40 Lire or 1814 Milan. (12,90 g)
 T.B. / Superbe. 600 / 650 €



11. **MARIE LOUISE Duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla** 1815 – 1847
 40 Lire or 1815 Milan. (12,89 g)
 Très beau/Superbe. 700 / 750 €



12. **LOUIS XVIII** *Première restauration*
 6 avril 1814 - 20 mars 1815
 20 Francs or dit « au collet » 1814 Paris. (2 p.)
Deux monnaies or. (12,85 g)
 T.B. 600 / 650 €



- 13. LOUIS XVIII** 1814 – 1815
20 Francs or dit « au collet » 1815 Paris. (2 p.)
Deux monnaies or. (12,74 g)
T.B. 600 / 650 €



- 14. LES CENT JOURS** 20 mars - 22 juin 1815
20 Francs or (tête laurée de Napoléon) 1815 Paris. (6,41 g)
T.B. 450 / 500 €



- 15. LOUIS XVIII** *fils de Louis de France et de Marie Joséphe de Saxe*
Le roi en exil à Londres 1815
20 Francs or dit « au collet » 1815 Londres. (6,39 g)
T.B. 300 / 350 €



- 16. LOUIS XVIII** *second gouvernement royal*
8 juillet 1815 – 16 septembre 1824
40 Francs (tête nue) 1818 Lille (2 p.)
Deux monnaies or. (25,70 g)
T.B./Très beau. 1 000 / 1 100 €



- 17. LOUIS XVIII** 1815 - 1824
20 Francs (tête nue) 1818 Paris,
20 Francs 1820 Paris,
20 Francs 1820 Perpignan.
Trois monnaies or. (19,26 g)
T.B. 800 / 850 €



- 18. CHARLES X**
 fils de Louis de France et de Marie Joséphe de Saxe
16 septembre 1824 – 2 août 1830
40 Francs (tête nue) 1824 Paris,
40 Francs 1830 Paris,
20 Francs 1825 Paris.
Trois monnaies or. (32,06 g)
T.B. 1 800 / 2 000 €



- 19. CHARLES X** 1824 – 1830
 40 Francs 1830 Paris. (2 p.)
Deux monnaies or. (25,59 g)
 T.B. 1 000 / 1 100 €



- 20. LOUIS-PHILIPPE I^{er}**
fils de Louis Philippe d'Orléans et de Marie Adélaïde de Bourbon
 9 août 1830 – 24 février 1848
20 Francs or (tête nue) 1831 Rouen. (6,43 g)
 Très beau. 300 / 350 €



- 21. LOUIS-PHILIPPE I^{er}** 1830 – 1848
 40 Francs 1833 Paris,
 40 Francs 1834 Paris.
Deux monnaies or. (25,79 g)
 T.B. 1 000 / 1 100 €



- 22. LOUIS-PHILIPPE I^{er}** 1830 – 1848
 40 Francs 1834 Paris. (2 p.)
Deux monnaies or. (25,76 g)
 T.B. 1 000 / 1 100 €



- 23. LOUIS-PHILIPPE I^{er}** 1830 – 1848
 20 Francs 1833 Paris (2 p.),
 20 Francs 1840 Paris,
 20 Francs 1847 Paris,
 20 Francs 1848 Paris.
Cinq monnaies or. (32,04 g)
 T.B. 1 500 / 1 700 €



- 24. II^e RÉPUBLIQUE 1848 – 1852**
 20 Francs (Louis Napoléon Bonaparte) 1852 Paris (3 p.).
Trois monnaies or. (19,28 g)
 T.B. 700 / 800 €



- 25. II^e RÉPUBLIQUE 1848 - 1852**
 20 Francs (type Cérés) 1850 Paris et 20 Francs 1851 Paris (5 p.).
Six monnaies or. (38,49 g) T.B. 1 500 / 1 600 €

- 26. NAPOLÉON III**
fils de Louis Napoléon (roi de Hollande)
et de Hortense de Beauharnais
 2 décembre 1852 – 4 septembre 1870
100 Francs or (tête nue) 1857 Paris. (32,23 g)
 Très beau. 1 500 / 1 700 €



- 27. NAPOLÉON III 1852 – 1870**
100 Francs or (tête nue) 1857 Paris. (32,29 g)
 Petite rayure au revers. Très beau. 1 500 / 1 700 €



- 28. NAPOLÉON III 1852 – 1870**
100 Francs or (tête nue) 1858 Paris. (32,17 g)
 Petit coup sur la tranche à l'av. T.B. 1 300 / 1 400 €



- 29. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
100 Francs or (tête nue) 1858 Paris. (32,29 g)
 Superbe. 1 600 / 1 800 €



- 30. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
100 Francs or (tête nue) 1859 Strasbourg. (32,26 g)
 T.B. 1 300 / 1 400 €



- 31. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête nue) 1855 Paris,
 50 Francs 1856 Paris.
Deux monnaies or. (32,22 g)
 T.B. et Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 32. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête nue) 1856 Paris (2 p.).
Deux monnaies or. (32,21 g)
 T.B. et Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 33. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête nue) 1856 Paris,
 50 Francs 1857 Paris.
Deux monnaies or. (32,21 g)
 T.B. et Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 34. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête nue) 1857 Paris (2 p.).
Deux monnaies or. (32,28 g)
 T.B. et Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 35. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête nue) 1857 Paris (2 p.).
Deux monnaies or. (32,21 g)
 T.B. et Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 36. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête nue) 1857 Paris,
 50 Francs 1858 Paris.
Deux monnaies or. (32,25 g)
 T.B. et Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 37. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête nue) 1858 Paris (rayure à l'avvers)
 50 Francs 1859 Strasbourg.
Deux monnaies or. (32,21 g)
 T.B. et Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 38. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
100 Francs or (tête laurée)
 1862 Strasbourg. (3078 ex.) (32,23 g)
 Petit coup sur la tranche au revers.
 Très beau. 1 800 / 1 900 €



- 39. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
100 Francs or (tête laurée) 1866 Paris.
 (9041 ex.) (32,30 g)
 Trace de nettoyage.
 Très beau. 1 600 / 1 800 €



- 40. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête laurée) 1863 Strasbourg (lustrée),
 50 Francs 1866 Paris.
Deux monnaies or. (32,17 g)
 T.B. 1 200 / 1 300 €



- 41. NAPOLEÓN III** 1852 – 1870
 50 Francs (tête laurée) 1868 Paris (traces de monture) ; 20 Francs (tête nue) 1854 Paris (abimée),
 20 Francs 1858 Paris et 1859 Paris ; 5 Francs (tête nue) 1859 et 1860 Paris.
Six monnaies or. (38,60 g)
 T.B. 1 800 / 1 900 €

- 42. III^e RÉPUBLIQUE** 4 septembre 1870 – 10 juillet 1940
100 Francs or (type au génie / *Dieu protège la France*)
 1879 Paris. (32,27 g)
 Superbe/Très beau. 1 500 / 1 600 €



- 43. III^e RÉPUBLIQUE** 1870 – 1940
100 Francs or (type génie / Dieu...) 1879 Paris. (32,28 g)
 Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 44. III^e REPUBLIQUE** 1870 – 1940
100 Francs or (type génie / Dieu ...) 1900 Paris. (32,31 g)
 Superbe. 1 500 / 1 600 €



- 45. III^e RÉPUBLIQUE** 1870 – 1940
100 Francs or (type génie / Dieu...) 1901 Paris. (32,27 g)
 Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 46. III^e RÉPUBLIQUE** 1870 – 1940
100 Francs or (type génie / *Liberté Égalité Fraternité*)
 1909 Paris. (32,20 g)



Très bel exemplaire. 1 400 / 1 500 €

- 47. III^e RÉPUBLIQUE 1870 – 1940**
100 Francs or (type génie / L.E.F.) 1911 Paris. (32,28 g)
Très beau. 1 300 / 1 400 €



- 48. III^e RÉPUBLIQUE 1870 – 1940**
100 Francs or (type génie / L.E.F.) 1911 Paris. (32,31 g)
Petits chocs sur la tranche. T.B. 1 300 / 1 400 €



- 49. III^e RÉPUBLIQUE 1870 – 1940**
100 Francs or (type génie / L.E.F.) 1911 Paris. (32,29 g)
Petits chocs sur la tranche. T.B. 1 300 / 1 400 €



- 50. III^e RÉPUBLIQUE 1870 – 1940**
10 Francs or (type du coq de Chaplain) 1914. (3,23 g)
Superbe. 100 / 120 €



MONNAIES ÉTRANGÈRES

- 51. AUSTRALIE – VICTORIA 1837 - 1901**
Souverain or 1863 Sydney. (7,89 g)
Trace de monture Beau. 350 / 380 €



- 52. ÉTATS UNIS D'AMÉRIQUE**
3 Dollars or (tête de la Liberté) 1854 Philadelphie. (5,00 g)
Superbe. 800 / 900 €



- 53. ÉTHIOPIE – MÉNÉLIK II 1889-1913**
Werk or (type au lion) 1897 Addis Abeba. (5,33 g)
Superbe. 350 / 400 €





54. ÉTHIOPIE – HAILÉ SÉLASSIÉ I^{er} 1930–1936 / 1941–1974

Coffret contenant la série complète de **cinq monnaies d'or émises en 1966** (152 g) à l'occasion du 75^e anniversaire et des 50 années de règne de S.M.I. Haile Sélassié I^{er} : 10 Dollars (4,00 g), 20 Dollars, (8,00 g), 50 Dollars (20,00 g), 100 Dollars (40,00 g) et 200 Dollars (80,00 g). Certificat n°7672/12000. On joint la Gazette publiée le 21 juillet 1966. Flans brunis. Fleur de coin. 7 500 / 8 000 €



55. PAYS BAS Province de HOLLANDE

Ducat or au chevalier 1729. (3,48 g)

Flan déformé. Beau. 200 / 250 €



56. RUSSIE - NICOLAS II 1894 – 1917

10 Roubles or 1900 (Φ3 Felix Zelman). (8,59 g)

T.B. 400 / 450 €



57. SUISSE Confédération

20 Francs or 1886. (6,45 g)

Superbe. 300 / 350 €



L'Afrique orientale allemande était une colonie allemande qui s'étendait sur les territoires actuels du Burundi, du Rwanda et de la partie continentale de la Tanzanie. Créée dans les années 1880, elle fut conquise par les armées britannique et belge pendant la Première Guerre mondiale et fragmentée à l'issue de celle-ci pour donner naissance au Ruanda-Urundi (Empire colonial belge) et au Tanganyika (Empire britannique).

D'un point de vue stratégique, même si les Allemands continuent le combat jusqu'en novembre 1918, les Britanniques contrôlent sur la côte les villes de Dar es Salam et Tanga, et Tabora à l'intérieur des terres, dès mars 1916, Tanga ne tombant qu'en juillet. Au même moment, l'intégralité du chemin de fer est sous contrôle britannique. À la mi-1916, les Allemands presque vaincus ne commettent plus que actes de guérilla en des régions très isolées et peu stratégiques.

Le traité de Versailles partage la colonie allemande. La Belgique reçoit le Ruanda-Urundi et en plus, la concession d'une ligne de chemin de fer partant du Congo belge vers l'Est africain, à travers l'ancienne colonie allemande et aboutissant à un port franc sur l'océan Indien. Le Portugal obtient le triangle de Quionga au sud du Rovuma, rattaché à l'actuel Mozambique, et la Grande-Bretagne hérite du reste, soit le territoire de l'actuelle Tanzanie qu'elle baptise Tanganyika, mais sans l'archipel de Zanzibar auquel est dévolu un statut de protectorat britannique.



58. TANZANIE - AFRIQUE ORIENTALE ALLEMANDE

sous Guillaume II (1888-1918)

15 Rupees or à l'éléphant 1916 T = Tabora. (7,50 g)

Rare. T.B. 3 000 / 3 200 €

Frappe d'urgence, de style un peu fruste, par les troupes allemandes faisant face à une alliance de troupes anglaises et belges. Un atelier monétaire fut installé à Tabora, actuelle Tanzanie, dans un wagon de chemin de fer, et seulement 9803 exemplaires furent frappés.

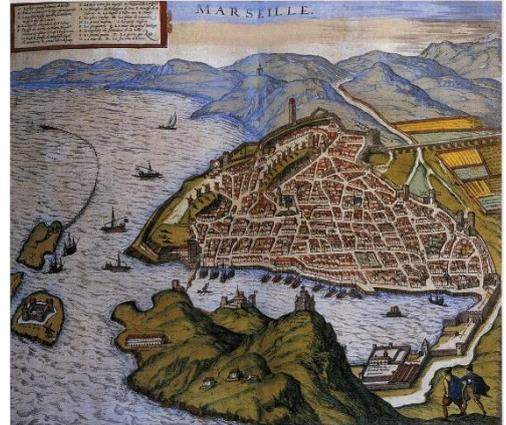
MASSALIA Marseille

La monnaie fait son apparition en Gaule au VI^e siècle avant J.-C. par la colonie grecque établie à Marseille, premier atelier monétaire installé sur le sol français.

Marseille ou Massalia est une colonie phocéenne fondée non loin du delta du Rhône vers 600 avant J.-C. par des grecs venus de Phocée, cité située en Asie Mineure. Les phocéens avaient la volonté de promouvoir des comptoirs commerciaux afin de rivaliser avec les Carthaginois et les Étrusques pour la domination de la Méditerranée occidentale. Ils s'installèrent dans la calanque du **Lacydon**, qui forme aujourd'hui le Vieux-Port.

Très tôt, dès le VI^e siècle, les Massaliotes se sont placés sous la protection d'Apollon delphien et d'Artémis que l'on retrouve sur les monnaies de la cité.

Le monnayage commence donc à la fin du VI^e siècle et se poursuit jusqu'en 49 avant J.-C.



Le culte d'Artémis

Le temple d'Artémis Ephesia était un sanctuaire dans l'ancienne Massalia. Le sanctuaire est lié à la mythologie autour de la fondation de la ville de Massalia par les Grecs au 7^e siècle avant J.-C. C'était un temple dédié à la version éphésienne d'Artémis, et son culte à Massalia était étroitement lié à son culte à Éphèse. L'un des trois sanctuaires les plus importants de Massalia, aux côtés du temple d'Apollon Delphinios et du temple d'Athéna.



83 GAULE - MASSALIA vers 125-90

Buste diadémé et drapé d'Artémis à droite, le carquois sur l'épaule gauche.

R/. Lion debout à gauche, levant la patte avant droite. Dessous, Δ. A l'exergue, ΑΛ.

Drachme légère argent. (2,79 g)

Jolie patine bleutée. Très bel exemplaire. 150 / 180 €

84 EMPIRE ROMAIN

AUGUSTE 28 avant – 14 après J.-C.

As de style rude frappé sous Tibère.

Belle patine verte.

ALEXANDRIE – SALONINE

Tétradrachme de bronze. Patine marron.

Lot de deux monnaies romaines.

Beaux. 10 / 12 €

On joint une pièce 2 Francs Cérès argent 1871 Bordeaux.



Adjudication : Le procès-verbal du Live n'est pas contractuel, les enchères gagnantes sont confirmées après la vente par le commissaire-priseur.

Conditions de règlement : Paiement comptant.

Règlement CB : - A l'étude - Via lien de paiement envoyé par l'étude pour les ventes en live - Pas de paiement CB par téléphone
ESPECES : maximum 1000€ pour les ressortissants français, 15000€ pour les non-résidents fiscaux français (sur présentation des justificatifs). PAS DE FRACTIONNEMENT DU REGLEMENT DES BORDEREAUX

Mentions légales judiciaires :

Grégoire MUON Commissaire-priseur judiciaire

Date de déclaration ou n° d'agrément : 2002-269

TVA intra : FR65325309144

SELARL Grégoire MUON

Commissaire-priseur judiciaire

CONDITIONS DE VENTE ADJUDICATAIRE

Le commissaire-priseur est libre de fixer l'ordre de progression des enchères et les enchérisseurs sont tenus de s'y conformer. Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. L'adjudication a lieu dès le mot « adjugé » prononcé par le commissaire-priseur judiciaire. Dès l'adjudication prononcée, l'adjudicataire devra transmettre au commissaire-priseur son identité, son adresse et un moyen de paiement en cours de validité.

PAIEMENT

Paiement au comptant du prix d'adjudication et des frais de vente, présentation d'une pièce d'identité exigée.

Moyens de paiement :

- Espèces (1000€ pour les résidents français et les professionnels, 10000€ pour les non-résidents contre présentation de justificatifs (identité et domiciliation)

- Carte bancaire

- Chèque de banque

FRAIS DE VENTE 24% TTC en sus du prix d'adjudication

Pour les enchères en live sur www.drouot.com des frais supplémentaires (commissionnement) s'appliqueront en sus des frais de 24% TTC et du montant adjugé : 1,5% HT (1,80%/TTC) par lot. Sur interencheres.com, les frais sont de 3% HT (3,60% TTC)

GARANTIE ET RESPONSABILITE Le transfert de responsabilité a lieu dès l'adjudication prononcée. La tolérance de magasinage n'engage pas la responsabilité du Commissaire-Preneur à quelque titre que ce soit, l'objet étant considéré sous garantie exclusive de l'adjudicataire sitôt l'adjudication prononcée. L'adjudicataire libère le commissaire-priseur soussigné du contrôle après-vente, en prenant l'entière responsabilité de cette obligation.

ENLEVEMENT DES LOTS L'adjudicataire présentera un bordereau d'achat acquitté pour procéder à l'enlèvement.

Les heures et jours d'enlèvement sont fixés par le commissaire-priseur judiciaire avant la vente, l'adjudicataire s'engage à s'y conformer. Tout déplacement en dehors des créneaux fixés par le commissaire-priseur judiciaire donnera lieu à des frais à la charge de l'acquéreur. L'adjudicataire fera son affaire de l'enlèvement, du démontage et sera responsable des dégâts éventuels occasionnés à l'immeuble lors de l'enlèvement, il s'engage à faire intervenir des professionnels agréés, s'agissant du démontage des matériels reliés aux réseaux de gaz, eau et électricité.

Un dépôt de garantie pourra être demandé à l'adjudicataire pour le matériel nécessitant un démontage.

Il est rappelé aux adjudicataires qu'ils sont responsables des dommages causés ou subis lors de l'enlèvement de leurs lots à savoir les dommages corporels s'ils blessent quelqu'un, s'ils se blessent ou si une personne de leur équipe se blesse qu'elle soit ou non leur salarié, mais aussi les dommages causés aux lots des autres adjudicataires ainsi qu'à l'immeuble. Passés les délais d'enlèvement annoncés lors de la vente, tous les biens non retirés seront considérés comme abandonnés.